**CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS**
**DES DEUX-SEVRES**

**GROUPEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES**

**----------**

# CATALOGUE DE

# FORMATIONS

# EDITION 2023


Service Départemental d'Incendie et Secours des Deux Sèvres
100, rue de la Gare – CS 40 019 – 79185 CHAURAY Cedex
☎ 05.49.08.18.39
Adresse électronique : CFIS@sdis79.fr  Site internet : www.sdis79.fr


Version 2022 - CFIS

# SOMMAIRE


- **Présentation du Centre de Formation d'Incendie et de Secours** page 2
  - Les lieux de vie
  - Les matériels
  - Les formations
  - L'équipe du CFIS

- **Liste des domaines de formation**
  - Ingénierie ..... page 8
  - Incendie ..... page 10
  - Secourisme ..... page 22
  - Evacuation ..... page 35
  - Prévention ..... page 45
  - Management ..... page 50

**La direction** **Le CFIS**

Le présent catalogue a pour ambition de vous présenter de façon synthétique l'ensemble des formations offertes par le **S**ervice **D**épartemental **I**ncendie et **S**ecours des Deux Sèvres **79** (SDIS 79) au profit des entreprises, collectivités et des organismes publics.

Le SDIS 79 dispose d'un agrément de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi – DIRECCTE (numéro de déclaration : 5479P000679).

En 2020, nous avons obtenu la **certification QUALIOPI**. Cette démarche, rendue obligatoire à compter du 1er janvier 2021 pour tous les organismes de formation, permet la reconnaissance d'une démarche qualité mise en place depuis déjà plusieurs années tant pour les stagiaires que pour les commanditaires.

Notre centre de formation est aussi référencé sous **DATADOCK** afin de vous faciliter les prises en charge financière par vos organismes collecteurs de la formation professionnelle (OPCA) ainsi que sur le site « Mon compte formation » qui permet la prise en charge des actions de formations aux stagiaires (anciennement DIF).

Conformément à l'article L 6353-1 du code du travail une attestation individuelle de fin de formation sera remise aux stagiaires en fin de session.

Outre les actions de formation déclinées dans ce catalogue, il vous est tout à fait possible de formuler une demande particulière de contenu de formation afin que l'équipe du **C**entre de **F**ormation **I**ncendie et **S**ecours des Deux Sèvres **(CFIS@sdis79.fr)** puisse vous proposer un produit formation "**sur mesure**". En effet, l'ingénierie de formation est une prestation possible et elle fait la force de notre centre de formation.

Il a été créé au sein du SDIS 79, **un CLUB EMPLOYEUR.** L'adhésion à celui-ci est systématique dès lors qu'une convention de disponibilité est signée entre le SDIS, le Sapeur-Pompier Volontaire et l'employeur de statut public, privé ou associatif, qui s'investissent en libérant leur salarié pour le laisser partir en intervention ou en formation.
Différentes prestations de ce catalogue sont proposées pour **utiliser des points obtenus** grâce, à un forfait annuel en début de chaque année, ou au prorata de la disponibilité donnée au Sapeur-Pompier Volontaire comptabilisée dans un compteur d'heures (1h de Formation = 2 points, 1h d'intervention = 8 points).

## ☞ Des lieux de vie chaleureux, modernes et bien agencés.

Nous vous accueillons dans un cadre convivial et agréable avec un point de restauration et de détente sur le site de la Direction Départementale d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres à Chauray.

Nos 4 salles de formation bénéficient toutes d'un écran de projection avec un ordinateur et un vidéo projecteur.

Une zone d'hébergement est à la disposition des stagiaires pour les formations qui se déroulent sur plusieurs jours (14 places en chambre double ou triple).

## ☞ Du matériel performant, aux dernières normes Environnementales et de Sécurité.

Respectueux de l'environnement, toutes nos formations incendies sont dispensées avec un matériel aux dernières normes écologiques.

Soucieux du réalisme, nous vous proposons des feux dans les différentes pièces d'une maison adaptée et sécurisée, ainsi qu'un caisson Technique de Lances, pouvant traiter différents scénarios pédagogiques.

Un Système de Sécurité Incendie pédagogique et un local pédagogique d'extinction automatique permettent aux apprenants d'observer et d'agir sur la mise en œuvre de ces différents outils.

Une cellule CEPARI (Cellule d'Entrainement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant).

Sur le site de Thouars

Sur le site du CFIS

Une tour d'entrainement et de manœuvre.

Sur le site de Bressuire

Sur le site du CFIS

## ☞ Des formations adaptées à tous les publics.

Toutes nos formations dans le domaine de l'incendie, du secourisme, de l'évacuation, de la prévention et du management, sont assurées par des professionnels de la sécurité, Sapeurs-Pompiers spécialisés dans les différents modules proposés et qualifiés en termes de compétence de formation pour adultes et enfants.

L'équipe pédagogique du Centre de Formation conçoit et élabore des formations pour les différentes catégories d'entreprises ou collectivités territoriales, en fonction des besoins et des risques de chacune des structures.

Les formateurs veillent à la cohérence des actions de formation et les adaptent en fonction des différents publics. Les formations présentées ci-après par des fiches techniques descriptives sont de type modulaire. Cela signifie qu'il est possible pour un seul apprenant d'acquérir un ou plusieurs modules en fonction des desideratas des employeurs en relation avec les emplois occupés.

## ☞ La prise en compte des personnes en situation de handicap.

La plupart de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap (visuel, auditif, moteur ou cognitif). Celles citées ci-dessous nécessitent un certificat d'aptitude médicale pour valider l'inscription de l'agent.

| Formation Incendie | Formation Secourisme | Formation Prévention |
|---|---|---|
| Formation initiale et Continue ARI | PSE 1 | Capture d'animaux sur voie publique |
| Formation initiale et Continue pompiers d'entreprise | PSE 2 | Nage avec les EPI |

Dans une démarche de co-analyse des besoins et des réponses, notre équipe proposera une solution de compensation de nos prestations en adaptant nos moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement. De ce fait, l'apprenant pourra acquérir les compétences nécessaires pour tenir son rôle dans les différents domaines que nous proposons, au sein de son établissement.

Notre site internet est facile d'accès avec FACIL'iti. Il adapte l'affichage de celui-ci en fonction de vos besoins visuels, moteurs ou cognitifs, qu'ils soient permanents ou temporaires.

Nous disposons de salles de formations et toilettes accessibles aux personnes à mobilités réduites ainsi que d'un monte personne.

## ☞ La gestion des abandons ou de participation partielle.

Nous avons très peu d'abandons mais cependant 2 situations peuvent se présenter.

**1ère situation : Un stagiaire est absent ou doit s'absenter pour des raisons personnelles (maladie, …) sur une partie d'une session de formation :**
Le formateur validera les compétences acquises en fonction de la durée de présence du stagiaire. Notre service recontactera le stagiaire ou le commanditaire afin de lui proposer de finir le ou les module(s) manquant(s) afin que celui-ci puisse valider sa formation. Cette proposition est faite en fonction des possibilités du centre de formation et de la présence possible du stagiaire.

**2ème situation : Le stagiaire abandonne la formation car il ne sent pas capable physiquement ou psychologiquement d'effectuer la totalité de celle-ci :**
Le service prend contact avec le responsable du stagiaire afin de proposer une évaluation ou un parcours adapté à l'agent en fonction du souhait de celui-ci.

Dans tous les cas, nous proposerons si possible une solution qui permettra au stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires pour valider sa formation.

## ☞ Une équipe de formateurs Sapeurs-Pompiers, conseillers, concepteurs et organisateurs de formations à votre service.

M$^{me}$ Angélique PETIT- POUPARD

M$^{me}$ Mireille GATINEAU

Mr Yohan SAVARIT

## ☞ Une assistante de formation à votre service.

M$^{me}$ Emeline BONTEMPS

**Nous contacter par ☏: 05-49-08-18-39 ou par Mail : CFIS@sdis79.fr**

# LISTE DES ACTIONS DE FORMATIONS

## Domaine INGENIERIE


- **Etude faite selon les besoins de l'établissement** **page 9**


## Domaine INCENDIE


- **Formation Equipier de Première Intervention** **page 11**
- **Formation Initiation Incendie** **page 12**
- **Formation Equipier de Seconde Intervention** **page 13**
- **Formation Continue Equipier de Première Intervention (Recyclage)** **page 14**
- **Formation Continue Equipier de Seconde Intervention (Recyclage)** **page 15**
- **Formation Initiale Pompier d'Entreprise** **page 16**
- **Formation Continue Pompier d'Entreprise (Recyclage)** **page 17**
- **Formation Initiale Incendie / Port de l'ARI** **page 18**
- **Formation Initiale au port de l'Appareil Respiratoire Isolant** **page 19**
- **Formation Continue au port de l'Appareil Respiratoire Isolant (Recyclage ARI)** **page 20**
- **Formation Initiation Incendie à destination des entreprises travaillant pour ou à côté de conduites de gaz** **page 21**


## Domaine SECOURISME


- **Formation Prévention et Secours Civique de niveau 1** **page 23**
- **Formation Prévention et Secours Civique de niveau spécial petite enfance** **page 24**
- **Formation Prévention et Secours Civique de niveau 1 pour les personnes Sourdes et malentendantes** **page 25**
- **Formation Continue Prévention et Secours Civique de niveau 1 (Recyclage)** **page 26**
- **Formation Continue Prévention et Secours Civique de niveau 1 spéciale Petite enfance (Recyclage)** **page 27**
- **Formation « Défibrillateur »** **Page 28**
- **Formation Les Gestes qui Sauvent** **page 29**
- **Formation Devenir Sauveteur Secouriste du Travail** **page 30**
- **Formation MAC* Sauveteur Secouriste du Travail** **page 31**
- **Formation Premier Secours en Equipe de Niveau 1 : PSE 1** **page 32**
- **Formation Premier Secours en Equipe de Niveau 2 : PSE 2** **page 33**
- **Formation Continue FMPA PSE 1 / PSE 2 (Recyclage)** **page 34**


*** MAC : Maintien et Actualisation des Compétences ou Recyclage**

## Domaine EVACUATION


- Formation Initiation Incendie et Evacuation page 36
- Formation Continue incendie et Evacuation (Recyclage) page 37
- Formation Initiation Incendie et Evacuation pour les ERP de type U et J page 38
- Formation Continue Incendie et Evacuation pour les ERP de type U et J (Recyclage) page 39
- Formation Incendie et Evacuation spéciale agents de nuits pour les ERP de type U et J page 40
- Formation Continue Incendie et Evacuation avec maison à feu pour les ERP de type U et J (Recyclage) page 41
- Formation Evacuation page 42
- Formation Initiation Evacuation page 43
- Exercice Evacuation page 44


## Domaine PREVENTION


- Formation Module complémentaire SSIAP* 1 page 46
- Formation Module complémentaire SSIAP* 2 page 47
- Formation Capture des Animaux sur Voie Publique page 48
- Formation Nage avec les Equipements de Protections Individuels page 49


*SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes

## Domaine MANAGEMENT


- Formation renforcement cohésion de groupe type TEAM BUILDING page 51
- Formation gestion d'une crise dans les EHPAD page 52
- Formation gestion d'une crise dans les entreprises page 53
- Formation gestion d'une crise dans une collectivité territoriale et/ou les services de l'Etat page 54
- Préparation Audit Qualiopi pour un SDIS page 55

# Ingénierie

# DEMARCHE D'INGENIERIE DE FORMATION AU PROFIT D'UN COMMANDITAIRE

**PREPARATION** → **REALISATION** → **EVALUATION**

**A chacune de ces 3 étapes, notre équipe pédagogique vous accompagne afin de dispenser une formation adaptée à vos besoins :**

## PREPARATION DE LA FORMATION :

- Prise de contact :
    - Expression des demandes et des besoins du stagiaire.
- Définition d'une politique de formation en lien avec le commanditaire.
- Choix des stratégies de formation entreprises / stagiaires.
- Planification des sessions en accord avec la réglementation :
    - Sélection - priorisation – répartition.
    - Qualité des participants.
    - Procédures interne.
    - Elaboration des devis.

## REALISATION DE LA FORMATION :

- Validation du devis par le commanditaire.
- Réalisation de la convention de formation.
- Gestion des inscriptions.
- Convocation et information des stagiaires.
- Gestion des départs.
- Gestion des absences.
- Réalisation des actions de formation.

## EVALUATION :

- Evaluation des apprenants.
- Evaluation de la formation.
- Analyse des abaques de Régnier.
- Comparaison (prévision - réalisation)
- Evaluation stratégique / axes d'amélioration.
- Réactualisation du plan de formation si nécessaire.

# Incendie

## Ce sont 554 stagiaires formés en 2021
## Avec un taux de satisfaction global de 5.95/7

**Articles R 4227-28 et R 4227-29 du code du travail :** L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.

**APSAD – Règle R6 : Organisation du Service de Sécurité Incendie.**
**Chapitre 3 :** Il a pour mission de donner l'alarme pour déclencher les secours intérieurs et extérieurs, d'intervenir immédiatement dans la zone de travail, avec les moyens disponibles sur place. Elle est réalisée par des Equipiers de Première Intervention (EPI) et des chargés d'évacuation.

**Chapitre 4 :** Ils sont choisis en tenant compte des séquences de travail et de la configuration des locaux. Ils sont regroupés par secteurs et par séquences de travail, en équipes constituées et désignées sur les panneaux de consignes et le registre de sécurité.
L'effectif doit être au moins d'1 employé sur 10, par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute. Il est recommandé de former un maximum de membres du personnel.

**Chapitre 6 :** Les EPI doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

| Domaine | INCENDIE |
|---|---|
| Intitulé du stage | Equipier de Première Intervention |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 3 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Personnels de l'établissement |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier. | | |

## OBJECTIFS

Permettre aux Equipiers de Première Intervention de disposer des connaissances et des savoir-faire afin de donner l'alarme, d'alerter et de lutter contre un début d'incendie dans l'environnement professionnel.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît son rôle d'Equipier de Première Intervention.**
- **Habileté : Met en œuvre les moyens de secours mis à disposition des Equipiers de Première Intervention.**
- **Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de la structure.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**
- La règlementation.
- L'alarme et l'alerte.
- La combustion.
- Les modes de propagation du feu.
- Les agents extincteurs.
- Les classes de feu.
- Les extincteurs.
- Les moyens de secours.

**Pratique :**
- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Manipulation du RIA si l'établissement en dispose.
- Démonstration d'explosion d'une bombe d'aérosol.
- Visite applicative du site et explication des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.

Possibilité d'adapter les exercices pratiques selon les besoins et les demandes de la structure.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Aucun

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et si possible du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 801€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

130 stagiaires formés en 2021 sur 14 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.80/7

| Domaine | INCENDIE |
|---|---|
| Intitulé du stage | Initiation Incendie |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée en heures** | **1 heure 30** | **Effectif stagiaire** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Personnels de l'établissement |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 1 formateur Sapeur-pompier. | | |

## OBJECTIFS

Permettre au personnel d'être en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie avec un extincteur.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les éléments théoriques qui concernent l'alerte, l'alarme et la combustion.**
- **Habileté : Manipule les extincteurs appropriés mis à disposition au sein de sa structure.**
- **Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de la structure.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**
- L'alarme.
- L'alerte.
- Approche du phénomène de combustion – Le feu.
- Les extincteurs.

**Pratique :**
- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.

Possibilité d'adapter les exercices pratiques selon les besoins et les demandes de la structure (Utilisation d'un RIA par exemple).

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Aucun

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 450€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

132 stagiaires formés en 2021 sur 17 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.83/7

| Domaine | INCENDIE |
|---|---|
| Intitulé du stage | Equipier de Seconde Intervention |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée en heures** | **6 heures** | **Effectif stagiaire** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Personnels de l'établissement |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 1 à 2 formateurs Sapeurs-pompiers. | | |

## OBJECTIFS

Permettre aux équipiers de seconde intervention de faire face à un début d'incendie dans l'environnement professionnel concerné avec les moyens de secours généraux et spécialisés de la structure, en équipe.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les éléments théoriques qui concernent l'alerte, l'alarme et la combustion.**
- **Habileté : Met en œuvre les procédures et les moyens d'extinctions propres à sa structure.**
- **Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de la structure et sait conduire une intervention en équipe.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- La règlementation.
- L'alarme.
- L'alerte.
- La combustion.
- Les modes de propagation du feu.
- Les classes de feu.
- Les agents extincteurs.
- L'explosimètrie.
- Les extincteurs.
- Le Robinet d'Incendie Armé (RIA).
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Les moyens de secours.

**Pratique :**

- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Manipulation du RIA.
- Démonstration d'explosion d'une bombe d'aérosol.
- Visite applicative du site et explication des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.
- Manipulation du Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Explication du fonctionnement du réseau sprinkler si le site en est muni.
- Simulation d'un feu dans une pièce avec victime visible et/ou non visible.

**Sur site du CFIS :**

- Démonstration d'extinction d'un feu par une tête de sprinkler, d'explosion de liquide et/ou explosion de gaz.
- Exercice à deux équipiers (extincteurs + RIA) dans la maison à feu.

Possibilité d'adapter les exercices pratiques selon les besoins et les demandes de la structure.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Aucun

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tarif TTC :** 1234€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

10 Stagiaires formés en 2021 sur 2 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 6.17/7

| Domaine | INCENDIE |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Continue Equipier de Première Intervention (Recyclage) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 3 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Equipiers de Première Intervention (EPI) |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier. | | |

## OBJECTIF

Le personnel maintient les compétences acquises afin d'utiliser efficacement tout le matériel incendie de l'établissement pour faire face à une situation d'incendie, dans l'environnement professionnel concerné.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Maintient ces connaissances théoriques liées aux incendies.**
- **Habileté : Met en œuvre les matériels d'intervention propres à sa structure.**
- **Attitude : Adapte son comportement à la gestion d'une intervention sur son site.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie – Rappel :**
- La règlementation.
- L'alarme et l'alerte.
- Le feu.
- Les extincteurs.
- Les moyens de secours.

**Pratique :**
- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Manipulation du RIA si l'établissement en dispose.
- Visite applicative du site et explication des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.

Possibilité d'adapter les exercices pratiques selon les besoins et les demandes de la structure.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Avoir suivi une formation d'EPI datant de moins de 4 ans.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tarif TTC :** 778€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques).

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

22 stagiaires formés en 2021 sur 5 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.94/7

| Domaine | INCENDIE |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Continue Equipier de Seconde Intervention (Recyclage) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 3 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Equipiers de Seconde Intervention (ESI) |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 à 2 formateurs Sapeurs-pompiers. | | |

## OBJECTIFS

Les équipiers de seconde intervention seront capables d'intervenir pour faire face un début d'incendie dans l'environnement professionnel concerné avec les moyens de secours spécialisés de la structure et en équipe.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Se remémore les connaissances théoriques liées aux incendies.**
- **Habileté : Met en œuvre les moyens de secours propres à sa structure.**
- **Attitude : Adapte son comportement à la gestion d'une intervention sur site en équipe.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie** : Rappel
- La règlementation.
- L'alarme.
- L'alerte.
- Le feu.
- L'explosimétrie.
- Les extincteurs.
- Le Robinet d'Incendie Armé (RIA).
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI).

**Pratique** :
- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Manipulation du RIA.
- Visite applicative du site et explication des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.
- Manipulation du Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Simulation d'un feu dans une pièce avec victime visible et/ou non visible.

**Sur site du CFIS :**
- Démonstration d'extinction d'un feu par sprinkler, d'explosion de liquide et/ou explosion de gaz.
- Exercice à deux équipiers (extincteurs + RIA) dans la maison à feu.

Possibilité d'adapter les exercices pratiques selon les besoins et les demandes de la structure.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Attestation de la Formation ESI

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 778€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

153 stagiaires formés en 2021 sur 19 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.95/7

| Domaine | INCENDIE |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Initiale Pompier d'Entreprise |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée en heures** | **De 1 à 5 jours selon l'évaluation du besoin de la structure en collaboration avec le CFIS 6 heures par jour** | **Effectif stagiaire** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Le personnel de l'équipe « pompier d'entreprise » |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 2 Formateurs Sapeurs-Pompiers spécialisés en fonction du contenu et des techniques pédagogiques mises en œuvre. | | |

## OBJECTIFS

Le personnel sera capable d'utiliser efficacement tout le matériel incendie et les moyens de secours de la structure, pour faire face à une situation d'incident dans l'environnement professionnel concerné.

## COMPETENCES

**Les objectifs pédagogiques seront déclinés en termes de connaissances, d'habiletés et d'attitudes en fonction du cahier des charges fourni et/ou conçu en collaboration avec le commanditaire.**

## METHODES MOBILISEES

Adaptation de la suite des cours théoriques et pratiques en fonction des besoins déclinés par l'entreprise.

Tous les participants manipuleront le matériel qu'ils ont à disposition dans leur entreprise.

Les exercices pratiques, sur feux réels, seront réalisés sur le plateau technique, dans la maison du feu et/ou sur le site de l'établissement selon la demande.

La tenue d'intervention sera fournie aux stagiaires sauf si la formation se déroule sur le site de l'établissement. La tenue des pompiers d'entreprise sera utilisée.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** de 2 à 20 heures de formation à distance selon besoin de la structure. L'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au port de l'ARI au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation.
**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.
**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.
**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 1601€ de frais pédagogiques par jour pour un groupe de 4 à 10 personnes et 133€ pour une personne par jour.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Guide de techniques opérationnelles « Etablissements et techniques d'extinction »
Guide de doctrine opérationnelle « Interventions sur les incendies de structures »
Guide de Techniques Opérationnelles « Engagement en milieu vicié »

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

18 stagiaires formés en 2021 sur 2 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 6.2 /7

| Domaine | INCENDIE |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Continue Pompier d'Entreprise (Recyclage) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 6 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Le personnel de l'équipe « pompier d'entreprise » |
| Qualité et nombre des formateurs | 2 Formateurs Sapeurs-Pompiers spécialisés en fonction du contenu et des techniques pédagogiques mises en œuvre. | | |

## OBJECTIFS

La structure doit disposer de personnels compétents capables d'utiliser efficacement tout le matériel incendie et les moyens de secours de la structure, pour faire face à une situation d'incident dans l'environnement professionnel concerné.

## COMPETENCES

**Les objectifs pédagogiques seront déclinés en termes de connaissances, d'habiletés et d'attitudes en fonction du cahier des charges fourni et/ou conçu en collaboration avec le commanditaire.**

## METHODES MOBILISEES

Adaptation de la suite des cours théoriques et pratiques en fonction des besoins déclinés par l'entreprise.

Tous les participants manipuleront le matériel qu'ils ont à disposition dans leur entreprise.

Les exercices pratiques, sur feux réels, seront réalisés sur le plateau technique, dans la maison du feu et/ou sur le site de l'établissement selon la demande.

La tenue d'intervention sera fournie aux stagiaires sauf si la formation se déroule sur le site de l'établissement. La tenue des pompiers d'entreprise sera utilisée ; à défaut une tenue pourra être mise à disposition.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Attestation de Formation Initiale Pompier d'Entreprise. L'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au port de l'ARI au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 1601€ de frais pédagogiques par jour pour un groupe de 4 à 10 personnes et 133€ pour une personne par jour.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Guide de techniques opérationnelles « Etablissements et techniques d'extinction »
Guide de doctrine opérationnelle « Interventions sur les incendies de structures »
Guide de Techniques Opérationnelles « Engagement en milieu vicié »

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

41 stagiaires formés en 2021 sur 5 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 6.38 /7

| Domaine | INCENDIE |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Initiale Equipier Incendie – Equipier ARI |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée du stage** | **40 heures de présentiel**<br>**18 heures de formation à distance** | **Effectif stagiaire** | 4 à 10 |
| | | **Qualités des participants** | Le personnel de l'équipe « pompier d'entreprise » |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 2 formateurs sapeurs-pompiers formateurs ARI et Incendie. | | |

## OBJECTIFS

Les stagiaires disposeront des connaissances indispensables à l'utilisation de l'ARI dans un environnement à risque et de misent en œuvre des conduites à tenir appropriées à ces environnements. Les équipiers d'un engin incendie disposeront des connaissances nécessaires afin de réaliser les missions de lutte contre l'incendie.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît le feu et son comportement, le matériel et les techniques de luttes contre l'incendie.**
- **Habileté : Met en œuvre le matériel de lutte contre l'incendie.**
- **Attitude : Exécute efficacement les activités incendie conformément aux ordres donnés par le chef d'équipe ou le chef d'intervention.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et Pratique :**

- Analyser son environnement et sécuriser la zone d'intervention.
- Réaliser un sauvetage.
- Evoluer avec aisance sur une intervention avec les équipements de protection individuelle.
- Réaliser un établissement.
- Réaliser une extinction en binôme conformément aux techniques professionnelles de lutte contre les incendies.
- Communiquer au sein de l'équipe.
- Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels.

Les exercices pratiques, sur feux réels, seront réalisés sur le plateau technique, dans la maison du feu et/ou sur le site de l'établissement selon la demande. La tenue d'intervention sera fournie aux stagiaires sauf si la formation se déroule sur le site de l'établissement la tenue des pompiers d'entreprise sera utilisée, à défaut une tenue pourra être mise à disposition.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** 18 heures de FOAD Incendie et ARI. L'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au port de l'ARI au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 665€ de frais pédagogiques par stagiaire.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation Formative, certificative lors des phases d'apprentissage et des mises en situations professionnelles.

Référentiel National d'Activités et de compétences - Sapeurs-pompiers volontaire – Equipier.
Guide de techniques opérationnelles « Etablissements et techniques d'extinction ».
Guide de doctrine opérationnelle « Interventions sur les incendies de structures ».
Guide de Techniques Opérationnelles « Engagement en milieu vicié ».

Délivrance d'une attestation de fin de formation.
Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | INCENDIE |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Initiale au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 6 heures de présentiel et 2 heures de formation à distance | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Tous les personnels, médicalement aptes, qui pourront être amené à se servir d'un ARI |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 à 2 formateurs Sapeurs-pompiers. | | |

## OBJECTIFS

Dans un établissement disposant d'ARI, les personnels désignés seront capables de mettre en œuvre ces matériels spécialisés en toute sécurité.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les éléments théoriques de l'ARI – description et fonctionnement.**
- **Habileté : Met en œuvre l'ARI en équipe.**
- **Aptitude : Adapte son comportement au port de l'ARI en fonction des contraintes physiques et psychologiques.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie** :
- Les atmosphères non respirables
- Les contraintes liées à l'utilisation d'un ARI.
- Composition de l'ARI et principe de fonctionnement.
- L'engagement sous ARI (avant, pendant, après).

**Pratique :**
- Parcours d'accoutumance au port de l'ARI.
- Exercices de mises en situations permettant au stagiaire de se sentir à l'aise avec cet appareil.
- Connaitre les limites de l'appareil et connaitre ses propres limites physiques en utilisation normale ou intense.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** 2 heures de formation à distance équipier ARI. L'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au port de l'ARI au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile. Des combinaisons et du matériel ARI seront mis à disposition des stagiaires par le Centre de Formation.

**Tarif TTC :** 1092€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation certificative.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Guide de Techniques Opérationnelles « Engagement en milieu vicié ».

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

39 stagiaires formés en 2021 sur 5 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.64 /7

| Domaine | INCENDIE |
|---|---|
| Intitulé du stage | **Formation Continue au port de l'Appareil Respiratoire Isolant (Recyclage ARI)** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée en heures** | **3 heures** | **Effectif stagiaire** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Tous les personnels, médicalement aptes, ayant suivi la formation ARI |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 1 à 2 Formateurs Sapeurs-pompiers. | | |

## OBJECTIFS

Dans un établissement disposant d'ARI, les personnels désignés seront capables de mettre en œuvre ces matériels spécialisés en toute sécurité.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Se remémore les éléments de l'ARI.**
- **Habileté : Met en œuvre l'ARI en équipe.**
- **Attitude : Adapte son comportement au port de l'ARI en fonction des contraintes physiques et psychologiques.**

## METHODES MOBILISEES

**Rappel théorique : Rappel**
- Les atmosphères non respirables
- Les contraintes liées à l'utilisation d'un ARI.
- Composition de l'ARI et principe de fonctionnement.
- L'engagement sous ARI (avant, pendant, après).

**Pratique :**
- Parcours d'accoutumance au port de l'ARI.
- Exercices de mises en situations permettant au stagiaire de se sentir à l'aise avec cet appareil.
- Connaitre les limites de l'appareil et connaitre ses propres limites physiques en utilisation normal ou intense.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Personnel ayant déjà suivi une formation ARI. L'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au port de l'ARI au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile. Des combinaisons et du matériel ARI seront mis à disposition des stagiaires par le Centre de Formation.

**Tarif TTC :** 585€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation certificative.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Guide de Techniques Opérationnelles « Engagement en milieu vicié ».

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

8 stagiaires formés en 2021 sur 1 session.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 6.25 /7

| Domaine | INCENDIE |
|---|---|
| Intitulé du stage | **Initiation Incendie à destination des entreprises travaillant pour ou à côté de conduite de gaz** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée en heures** | **1 heure 30** | **Effectif stagiaire** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Tous les personnels |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 1 à 2 formateurs Sapeurs-pompiers. | | |

## OBJECTIF

Permettre aux personnels d'une entreprise d'être en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie sur un chantier de terrassement.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Acquière les connaissances théoriques liées aux incendies et au gaz.**
- **Habileté : Met en œuvre les moyens de secours propres à sa structure.**
- **Attitude : Adapte son comportement à la gestion d'un incident sur une conduite de gaz.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**
- L'alerte et procédure Plan Gaz Renforcé / Plan Gaz Classique.
- Approche du phénomène de combustion et du risque gaz sur chantier.
- Les extincteurs à Poudre ABC.

**Pratique :**
- Manipulation des extincteurs sur différents feux de gaz sur plateau technique gaz de ville GRDF du CFIS.
- Démonstration d'explosion de gaz au moyen d'un outil taille réduite explosion de gaz.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** aucun.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 448€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

# Secourisme

## Ce sont 1503 stagiaires formés en 2021.

## Avec un taux de satisfaction global de 5.98/7

**Code du travail :**
**Matériel de premier secours et secouriste :**
R 4224-14 : Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.

R 4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :
1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.
Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

R 4224-16 : En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures qui sont prises en liaison notamment avec les services de secours d'urgence extérieurs à l'entreprise sont adaptées à la nature des risques. Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

**Obligations de l'employeur :**
L4121-1 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :
1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;
2° Des actions d'information et de formation ;
3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.
L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

L 4121-2 : L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :
1° Eviter les risques ;
2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
3° Combattre les risques à la source ;
4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article L. 1142-2-1 ;
8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Formation SST : Seule formation au secourisme adaptée au milieu professionnel et reconnue au titre de la formation Professionnelle Continue (inscription au Registre Spécifique) et finançable.

| Domaine | SECOURISME |
|---|---|
| Intitulé du stage | Prévention et Secours Civiques de niveau 1 |

| Durée en heures | 7 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
|---|---|---|---|
| | | Qualité des participants | Tous les personnels |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-Pompier titulaire de la Pédagogie Appliqué à l'Emploi, Formation aux Premiers Secours à jour de leur recyclage. | | |

## OBJECTIFS

Mettre en œuvre des gestes destinés à maintenir l'intégrité physique d'une victime dans le cadre de la citoyenneté active.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les éléments permettant de maintenir l'intégrité physique d'une victime.**
- **Habileté : Met en œuvre les techniques de premiers secours grand public.**
- **Attitude : Adapte son comportement à la situation rencontrée.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- La protection.
- L'Alerte et la protection des populations.
- L'arrêt cardiaque.
- Les brûlures.
- Les hémorragies externes.
- Les malaises.
- L'obstruction des voies.
- La perte de connaissance.
- Les plaies.
- Les traumatismes des os.

**Pratique :**

- L'alerte des secours, la protection.
- Les compressions thoraciques.
- La défibrillation.
- La désobstruction des voies aériennes par la méthode des claques dans le dos, des compressions abdominales, des compressions thoraciques.
- La compression locale, le garrot.
- Les insufflations.
- La libération des voies aériennes.
- Le maintien de la tête
- La Position Latérale de Sécurité

Pédagogie active et interactive utilisant des phases d'apprentissage théorique et pratique ainsi que des mises en situation.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Etre âgé de 10 ans au moins.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 578€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 58€ à titre individuel.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation formative continue.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation.
- Délivrance d'un Certificat de compétence de citoyen de sécurité civil – PSC 1 numérotée et signée, conforme au Référentiel interne de formation et de certification PSC 1 (édition 2018) et à l'agrément n°PSC1-1808A79
- Recommandation PSC 1 version septembre 2019 (DGSCGC).

## INDICATEURS DE RESULTATS

621 stagiaires formés en 2021 sur 78 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 6.00/7

| | |
|---|---|
| **Domaine** | **SECOURISME** |
| **Intitulé du stage** | **Prévention et Secours Civiques de niveau 1<br>Spécial petite enfance** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée en heures** | **7 heures** | **Effectif stagiaire** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Personnels travaillant dans le domaine de la petite enfance |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 1 formateur Sapeur-Pompier titulaire de la Pédagogie Appliqué à l'Emploi, Formation aux Premiers Secours à jour de leur recyclage. | | |

## OBJECTIFS

Mettre en œuvre des gestes destinés à maintenir l'intégrité physique d'une victime dans le cadre de la citoyenneté active.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les éléments permettant de maintenir l'intégrité physique d'une victime.**
- **Habileté : Met en œuvre les techniques de premiers secours grand public.**
- **Attitude : Adapte son comportement à la situation d'accident rencontrée.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- La protection.
- L'Alerte et la protection des populations.
- L'arrêt cardiaque.
- Les brûlures.
- Les hémorragies externes.
- Les malaises.
- L'obstruction des voies.
- La perte de connaissance.
- Les plaies.
- Les traumatismes des os.

**Pratique :**

- L'alerte des secours, la protection.
- Les compressions thoraciques.
- La défibrillation.
- La désobstruction des voies aériennes par la méthode des claques dans le dos, des compressions abdominales, des compressions thoraciques.
- La compression locale, le garrot.
- Les insufflations.
- La libération des voies aériennes.
- Le maintien de la tête
- La Position Latérale de Sécurité

Pédagogie active et interactive utilisant des phases d'apprentissage théorique et pratique ainsi que des mises en situation adaptées aux nourrissons et enfants.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Etre âgé de 10 ans au moins.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC:** 578€ de frais pédagogiques.
La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65 € à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation formative continue.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation.
- Délivrance d'un Certificat de compétence de citoyen de sécurité civil – PSC 1 numérotée et signée, conforme au Référentiel interne de formation et de certification PSC 1 (édition 2018) et à l'agrément n°PSC1-1808A79
- Recommandation PSC 1 version septembre 2019 (DGSCGC).

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | SECOURISME |
|---|---|
| Intitulé du stage | Prévention et Secours Civiques de niveau 1<br>Adapté aux personnes sourdes et malentendantes |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 7 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Personnes sourdes et malentendantes |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-Pompier titulaire de la Pédagogie Appliqué à l'Emploi, Formation aux Premiers Secours à jour de leur recyclage.<br>1 personne maitrisant la LSF permettant la traduction. | | |

## OBJECTIFS

Mettre en œuvre des gestes destinés à maintenir l'intégrité physique d'une victime dans le cadre de la citoyenneté active.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les éléments permettant de maintenir l'intégrité physique d'une victime.**
- **Habileté : Met en œuvre les techniques de premiers secours grand public.**
- **Attitude : Adapte son comportement à la situation d'accident rencontrée.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- La protection.
- L'Alerte et la protection des populations.
- L'arrêt cardiaque.
- Les brûlures.
- Les hémorragies externes.
- Les malaises.
- L'obstruction des voies.
- La perte de connaissance.
- Les plaies.
- Les traumatismes des os.

**Pratique :**

- L'alerte des secours, la protection.
- Les compressions thoraciques.
- La défibrillation.
- La désobstruction des voies aériennes par la méthode des claques dans le dos, des compressions abdominales, des compressions thoraciques.
- La compression locale, le garrot.
- Les insufflations.
- La libération des voies aériennes.
- Le maintien de la tête
- La Position Latérale de Sécurité

Pédagogie active et interactive utilisant des phases d'apprentissage théorique et pratique ainsi que des mises en situation.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Etre âgé de 10 ans au moins.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 578€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation formative continue.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation.
- Délivrance d'un Certificat de compétence de citoyen de sécurité civil – PSC 1 numérotée et signée, conforme au Référentiel interne de formation et de certification PSC 1 (édition 2018) et à l'agrément n°PSC1-1808A79
- Recommandation PSC 1 version septembre 2019 (DGSCGC).

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | SECOURISME |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation continue (Recyclage)<br>Prévention et Secours Civiques de niveau 1 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 3 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Personnels ayant suivi une formation PSC 1 de moins de 3 ans |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-Pompier titulaire de la Pédagogie Appliqué à l'emploi Formation aux Premiers Secours à jour de leur recyclage. | | |

## OBJECTIFS

Mettre en œuvre des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime dans le cadre de la citoyenneté active.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Se remémore les connaissances théoriques liées au maintien de l'intégrité physique d'une victime.**
- **Habileté : Met en œuvre les techniques de premiers secours grand public.**
- **Attitude : Adapte son comportement à la situation d'accident rencontrée.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique :**

- Evolutions des recommandations.

- Formation continue adaptée à la demande, aux retours d'expériences et au milieu professionnel des participants.

Pédagogie active et interactive à l'aide de mises en situation afin de revoir les techniques du PSC 1.

- Compression locale, compression thoracique.
- Défibrillation.
- Désobstruction par la méthode des claques dans le dos, des compressions abdominales, des compressions thoraciques.
- Garrot.
- Insufflations.
- Libération des voies aériennes.
- Maintien de la tête.
- Position latérale de sécurité.
- Alerte des secours.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Avoir suivi une formation PSC 1 de moins de 3 ans et justifier d'un diplôme PSC 1 ou d'une attestation de formation continue PSC 1.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif :** 289€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 28€ à titre individuel.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

- Evaluation formative continue.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation.
- Délivrance d'une attestation de formation continue conforme aux recommandations relatives à l'organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours en date du 18 décembre 2019 -Annexe 5 (DGSCGC).
- Référentiel interne de formation et de certification PSC 1 (édition 2018) et à l'agrément n°PSC1-1808A79
- Recommandation PSC 1 version septembre 2019 (DGSCGC).

## INDICATEURS DE RESULTATS

121 stagiaires formés en 2020 sur 18 sessions

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.91/7

| Domaine | SECOURISME |
|---|---|
| Intitulé du stage | **Formation continue (Recyclage)**<br>**Prévention et Secours Civiques de niveau 1 spécial petite enfance** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée en heures** | **3 heures** | **Effectif stagiaire** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Personnels ayant suivi une formation PSC 1 de moins de 3 ans et travaillant dans le domaine de la petite enfance |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 1 formateur Sapeur-Pompier titulaire de la Pédagogie Appliqué à l'emploi Formation aux Premiers Secours à jour de leur recyclage. | | |

## OBJECTIFS

Mettre en œuvre des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime dans le cadre de la citoyenneté active.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Se remémore les connaissances théoriques liées au maintien de l'intégrité physique d'une victime.**
- **Habileté : Met en œuvre les techniques de premiers secours grand public.**
- **Attitude : Adapte son comportement à la situation rencontrée.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique :** Evolutions des recommandations.

Formation continue adaptée à la demande, aux retours d'expériences et au milieu professionnel des participants.

Pédagogie active et interactive à l'aide de mises en situation afin de revoir les techniques du PSC 1.

- Compression locale, compression thoracique
- Défibrillation
- Désobstruction par la méthode des claques dans le dos, des compressions abdominales, des compressions thoraciques.
- Garrot.
- Insufflations.
- Libération des voies aériennes.
- Maintien de la tête.
- Position latérale de sécurité.
- Alerte des secours.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Avoir suivi une formation PSC 1 de moins de 3 ans et justifier d'un diplôme PSC 1 ou d'une attestation de formation continue PSC 1.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 289€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

- Evaluation formative continue.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation.
- Délivrance d'une attestation de formation continue conforme aux recommandations relatives à l'organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours en date du 18 décembre 2019 -Annexe 5 (DGSCGC).
- Référentiel interne de formation et de certification PSC 1 (édition 2018) et à l'agrément n°PSC1-1808A79
- Recommandation PSC 1 version septembre 2019 (DGSCGC).

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | SECOURISME |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation au défibrillateur |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 2 heures 30 | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Tout public |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-Pompier titulaire de la Pédagogie Appliqué à l'emploi Formation aux Premiers Secours à jour de leur recyclage. | | |

## OBJECTIFS

Tous citoyens dans le cadre de la solidarité citoyenne doivent pouvoir être capable de faire une réanimation cardio-pulmonaire et de mettre en œuvre un défibrillateur, à disposition sur les sites publics, sur une personne inconsciente et qui ne respire pas.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connait les signes d'un arrêt cardio respiratoire et sait réaliser une réanimation cardio-pulmonaire.**
- **Habileté : Met en œuvre un défibrillateur après avoir réalisé une réanimation cardio-pulmonaire.**
- **Attitude : Adapte son comportement à la situation rencontrée.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique :**

- Protection.
- Alerte.
- La victime ne respire pas. Apprentissage de la réanimation cardio-pulmonaire ainsi que la pose du défibrillateur.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Etre âgé de 10 ans au moins

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC:** 264€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats.
(Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

- Délivrance d'une attestation de fin de formation.
- Délivrance d'une attestation de formation.

- Référentiel interne de formation et de certification PSC 1 (édition 2018) et à l'agreement n°PSC1-1808A79
- Recommandation PSC 1 version septembre 2019 (DGSCGC).

- Décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes dans les établissements recevant du public (ERP), ministère de la santé. Journal officiel du 21 décembre 2018.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | SECOURISME |
|---|---|
| Intitulé du stage | Les Gestes qui sauvent |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée en heures** | **2 heures** | **Effectif stagiaire** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Tout public |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 1 formateur Sapeur-Pompier titulaire de la Pédagogie Appliqué à l'emploi Formation aux Premiers Secours à jour de leur recyclage. | | |

## OBJECTIFS

Sensibiliser le public aux gestes de premiers secours afin préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Se protège, protège la victime et les témoins.**
- **Habileté : Alerte les secours d'urgence adaptés.**
- **Attitude : Empêche l'aggravation de l'état de la victime et préserve son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique :**

- Protection.
- Alerte.
- La victime qui parle et se plaint : réaliser la conduite à tenir face à un saignement abondant ; mettre la victime en position d'attente.
- La victime qui a perdu connaissance et respire.
- La victime qui a perdu connaissance et qui ne respire pas.

Pédagogie active et interactive utilisant des phases d'apprentissage théorique et pratique ainsi que des mises en situation.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Être âgé de 10 ans au moins.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 119€ de frais pédagogiques

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats.

## MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation formative continue.
- Délivrance d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent.
- Les gestes qui sauvent version 2019 (DGSCGC). Guide technique et guide pédagogique.

## INDICATEURS DE RESULTATS

10 stagiaires formés en 2021 sur 1 session.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.45 /7

| Domaine | SECOURISME |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Initiale Devenir Sauveteur Secouriste du Travail |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 14 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Tous les personnels |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier Formateur Sauveteur Secouriste du Travail, à jour de leur MAC Formateur SST. | | |

## OBJECTIFS

Les personnels qualifiés en SST exécutent correctement des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime et participent à la politique de prévention au sein de la structure.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît l'environnement réglementaire du SST.**
- **Habileté : Porte secours à la(les) victime(s) de manière appropriée.**
- **Attitude : Situe son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise, contribue à la mise en œuvre d'actions de prévention, informe les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique :**

**1ère partie :** Prévention, situer le Sauveteur Secouriste du travail dans la santé et sécurité au travail et son rôle en prévention au sein de l'entreprise.

**2ème partie :** Pédagogie active et interactive grâce à des phases d'apprentissage théorique et pratique et en utilisant des mises en situation d'accident simulé.

- La victime saigne abondamment,
- La victime s'étouffe,
- La victime ne répond pas et elle ne respire pas,
- La victime ne répond pas, mais elle respire,
- La victime se plaint de malaise,
- La victime se plaint de brûlures,
- La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements,
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Aucun prérequis

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 1275€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 127€ à titre individuel.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

- Evaluation certificative : Grille de certification des compétences du SST.

- Référentiel de formation et de certification.

- Recommandations de l'INRS : document de référence, guide des données techniques et conduites à tenir, plan d'intervention, plan action prévention.

- Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation.

- Délivrance d'un certificat de SST, signé par le dispensateur de la formation via le logiciel FOR PREV INRS.

## INDICATEURS DE RESULTATS

217 stagiaires formés en 2021 sur 35 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 6.03/7

| Domaine | SECOURISME |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 7 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Tous les personnels titulaires d'un certificat SST |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier Formateur en Sauveteur Secouriste du Travail, à jour de leur MAC formateur SST. | | |

## OBJECTIFS

Les personnels qualifiés en SST exécutent correctement des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime et participent à la politique de prévention au sein de la structure.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît et revoit l'environnement réglementaire du SST.**
- **Habileté : Porte secourt à la(les) victime(s) de manière appropriée.**
- **Attitude : Situe son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise, contribue à la mise en œuvre d'action de prévention, informe les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique sous forme de mises en situation professionnelle :**

**1ère partie :** Prévention, situer le Sauveteur Secouriste du travail dans la santé et sécurité au travail et son rôle en prévention au sein de l'entreprise.

**2ème partie :**

- La victime saigne abondamment,
- La victime s'étouffe,
- La victime ne répond pas et elle ne respire pas,
- La victime ne répond pas mais elle respire,
- La victime se plaint de malaise,
- La victime se plaint de brûlures,
- La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements,
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Être titulaire d'un certificat SST de moins de 2 ans.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC:** 778€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 78€ à titre individuel.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

Evaluation certificative : Grille de certification des compétences du SST.

Référentiel de formation et de certification.

Recommandations de l'INRS : document de référence, guide des données techniques et conduites à tenir, plan d'intervention, plan action prévention.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'un certificat de SST, signé par le dispensateur de la formation via le logiciel FOR PREV INRS.

## INDICATEURS DE RESULTATS

411 stagiaires formés en 2021 sur 61 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.95/7

| Domaine | SECOURISME |
|---|---|
| Intitulé du stage | Premiers Secours en Equipe - PSE 1 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée du stage | 35 heures de présentiel et 8 heures à distance | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Pompiers d'entreprise - Acteurs de la sécurité civile - Agents des piscines – Agents de sécurité |
| Qualité et nombre des formateurs | 2 moniteurs de secourisme à jour de la formation continue, titulaires de la PAE FPS. | | |

## OBJECTIFS

Porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

## COMPÉTENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les notions élémentaires du secours à personnes.**
- **Habileté : Met en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou détresse physique.**
- **Attitude : Assure sa propre sécurité et celle des autres.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique :**

- Le secouriste et son environnement.
- La protection et la sécurité.
- L'hygiène et l'asepsie.
- Les bilans.
- Les urgences vitales.
- Les malaises et les affections spécifiques.
- Les traumatismes.
- Les relevages et le brancardage.
- Cas concrets de synthèse.
- Mises en situation professionnelle.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Avoir 16 ans. Programme « Equipier prompt secours » 8 heures à valider en FOAD plateforme Designo.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 3548€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 295€ à titre individuel. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation formative, sommative et certificative lors des phases d'apprentissage des gestes et des mises en situation professionnelle.

-Référentiel Interne de Formation et de Certification Premiers Secours en Equipe de niveau1 (PSE1).

- Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation.
- Délivrance d'un certificat de compétence de secouriste – PSE 1.
- Référentiel technique Secours A Personnes version 2018.

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | SECOURISME |
|---|---|
| Intitulé du stage | Premiers Secours en Equipe - PSE 2 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée du stage** | **29 heures (Hors risques spécifiques liés à l'établissement) et 2 heures à distance** | **Effectif du stage** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Pompiers d'entreprise - Acteurs de la sécurité civile - Agent des piscines – Agent de sécurité |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 2 moniteurs de secourisme à jour de la formation continue, titulaires de la PAE FPS. | | |

## OBJECTIFS

Porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie, les atteintes et les détresses, les gestes de premiers secours et les notions d'entretien du matériel.**
- **Habileté : Met en œuvre les techniques et le matériel de secours à personnes, entretient et désinfecte son matériel.**
- **Attitude : Réagit efficacement et en toute sécurité, conformément aux ordres reçus.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique :**

- L'équipier secouriste et son environnement.
- La protection et la sécurité.
- Les atteintes circonstancielles.
- Les affections spécifiques.
- Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels.
- Les traumatismes.
- Les relevages et le brancardage.
- Situation à nombreuses victimes.
- Mises en situation professionnelle.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Être titulaire du PSE 1. Avoir 16 ans. Programme « Equipier prompt secours » 2 heures à valider en FOAD plateforme Designo.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 3601€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 300€ à titre individuel.
La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation formative, sommative et certificative lors des phases d'apprentissage des gestes et des mises en situation professionnelle.
-Référentiel Interne de Formation et de Certification Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (PSE2).
- Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation.
- Délivrance d'un certificat de compétences de secouriste – PSE 2.
- Référentiel technique Secours A Personnes version 2018

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | SECOURISME |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Continue Premiers Secours en Equipe FMPA PSE 1 et PSE 2 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée du stage** | **6 heures** | **Effectif du stage** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Pompiers d'entreprise - Acteurs de la sécurité civile - Agent des piscines – Agent de sécurité |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 2 moniteurs de secourisme à jour de la formation continue, titulaires du SAP et du module PAE FPS. | | |

## OBJECTIFS

Maintenir et actualiser ses compétences afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

☞ **Connaissance : Connaît les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie, les atteintes et les détresses, les gestes de premiers secours, les notions d'entretien du matériel et le secours à personne.**

☞ **Habileté : Met en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou de détresse physique en utilisant les techniques et le matériel de secours à personnes adaptés puis il entretient et désinfecte son matériel.**

☞ **Attitude : Réagit efficacement conformément aux ordres reçus et assure sa propre sécurité et celle des autres.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique sous forme de mises en situation professionnelle : Rappel.**

PSE 1 et PSE 2 :

☞ L'équipier secouriste et son environnement.

☞ La protection et la sécurité.

☞ L'hygiène et l'asepsie.

☞ Les bilans, les urgences vitales, les traumatismes, les immobilisations.

☞ PSE 2 : Les atteintes circonstancielles, les affections spécifiques, les souffrances psychiques et comportements inhabituels, la situation à nombreuses victimes.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Avoir suivi une formation PSE 1 et/ou PSE 2 et justifier du certificat de compétences de secours ou d'une attestation de formation continue.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 877€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 73€ à titre individuel.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation formative, sommative et certificative lors des phases d'apprentissage des gestes et des mises en situation professionnelle.
-Référentiel Interne de Formation et de Certification Premiers Secours en Equipe de niveau 1 et 2 (PSE1 et 2).
- Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation.
- Délivrance d'une attestation de formation continue PSE 1 et/ou PSE 2.
- Référentiel technique Secours A Personnes version 2018

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

123 stagiaires formés en 2021 sur 12 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 6.03 /7

# Evacuation

## Ce sont 1142 stagiaires formés en 2021.
## Avec un taux de satisfaction globale de 5.97 /7

**Code du travail - Article R4227-39**

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaitre les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à disposition de l'inspection du travail.

Ces exercices ont pour but de :

- Sauvegarder le personnel,
- Mettre tous les occupants dans une zone de sécurité.

Les causes de l'évacuation : incendie, odeur ou fumée suspecte, ….

**La prévention : les règles de sécurité :**

- Ne pas bloquer les portes de recoupement.
- Faciliter l'accès des secours.
- Maintenir les sorties de secours et les couloirs libres et non encombrés.
- Signaler tout changement dans l'affectation des locaux.
- Signaler toute anomalie sur les installations techniques.
- Repérer les moyens de secours et connaitre les consignes de sécurité.
- Savoir exploiter le Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Savoir où est situé le point rassemblement.

| Domaine | EVACUATION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Initiation Incendie et Evacuation |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 3 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Tous les personnels |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention. | | |

## OBJECTIFS

Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à la structure.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les entreprises.**
- **Habileté : Met en œuvre les procédures avec les moyens de secours à disposition.**
- **Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de la structure.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- La réglementation.
- Les principes de sécurité.
- Le Système de sécurité Incendie (SSI).
- Les moyens des secours.
- L'évacuation.
- L'alerte.
- Le feu et les extincteurs.

**Pratique :**

- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Démonstration d'explosion d'une bombe d'aérosol.
- Visite applicative du site et explications des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.

Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de la structure.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Aucun

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 700€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

734 stagiaires formés en 2021 sur 101 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.98 /7

| Domaine | EVACUATION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Continue Incendie et Evacuation (Recyclage) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 3 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Les personnels déjà formés |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention. | | |

## OBJECTIFS

Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à la structure.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Se rappelle les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les entreprises.**
- **Habileté : Met en œuvre les procédures avec les moyens de secours à disposition.**
- **Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de la structure.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie - rappel:**

- La réglementation.
- Les principes de sécurité.
- Le Système de sécurité Incendie (SSI).
- Les moyens des secours.
- L'évacuation.
- L'alerte.
- Le feu et les extincteurs.

**Pratique - rappel:**

- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Démonstration d'explosion d'une bombe d'aérosol.
- Visite applicative du site et explications des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.

Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de la structure.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Avoir suivi une formation initiale incendie et évacuation.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 700€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

29 stagiaires formés en 2021 sur 5 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.96/7

| Domaine | EVACUATION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Initiation Incendie et Evacuation dans les ERP de type U et J |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 3 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Tous les personnels |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention. | | |

## OBJECTIFS

Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à la structure.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les ERP de type U et J.**
- **Habileté : Met en œuvre les procédures avec les moyens de secours à disposition.**
- **Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de la structure.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**
- La réglementation.
- Le classement des Etablissement Recevant du Public (ERP).
- Les principes de sécurité.
- Le Système de sécurité Incendie (SSI).
- L'évacuation horizontale.
- L'alerte.
- Le feu et les extincteurs.

**Pratique :**
- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Démonstration d'explosion d'une bombe d'aérosol.
- Visite applicative du site et explication des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.
- Manipulation et lecture du SSI à l'aide de mises en situation professionnelle.

Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de la structure.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Aucun

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 597€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

227 stagiaires formés en 2021 sur 29 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.98/7

| Domaine | EVACUATION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Continue Incendie et Evacuation dans les ERP de type U et J (Recyclage) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 3 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Les personnes déjà formées |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention. | | |

## OBJECTIFS

Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à la structure.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Revoit les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les ERP de type U et J.**
- **Habileté : Met en œuvre les procédures avec les moyens de secours à disposition.**
- **Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de la structure.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie - rappel :**
- La réglementation
- Les principes de sécurité.
- Le Système de sécurité Incendie (SSI).
- L'évacuation horizontale.
- L'alerte.
- Le feu et les extincteurs.

**Pratique - rappel :**
- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Démonstration d'explosion d'une bombe d'aérosol.
- Visite applicative du site et explications des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.
- Manipulation et lecture du SSI à l'aide de mises en situation professionnelle.

Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de la structure.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Avoir suivi une formation initiale.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 597€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

120 stagiaires formés en 2020 sur 17 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.89/7

| Domaine | EVACUATION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Initiation Incendie et Evacuation<br>spécial agent de nuit dans les ERP de type U et J |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 3 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Agents de nuit |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention. | | |

## OBJECTIFS

Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à la structure.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les ERP de type U et J.**
- **Habileté : Met en œuvre les procédures avec les moyens de secours à disposition.**
- **Attitude : Adapte son comportement à la politique interne de prévention incendie.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- La réglementation.
- Les principes de sécurité.
- Le Système de sécurité Incendie (SSI).
- L'évacuation horizontale.
- L'alerte.
- Le feu et les extincteurs.

**Pratique :**

- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels dans la maison à feu : Simulation feu de chambre et feu de cuisine avec victime visible et non visible.
- Démonstration d'explosion d'une bombe d'aérosol.
- Visite applicative du site et explication des moyens de secours mis de l'établissement.
- Manipulation et lecture du SSI pédagogique à l'aide de mises en situation professionnelle.

Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de la structure.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Occuper un poste d'agent de nuit.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 762€ de frais pédagogiques.

La formation est à faire de préférence au CFIS mais peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATIONS

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

5 stagiaires formés en 2021 sur 1 session.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.81 /7

| Domaine | EVACUATION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Continue Incendie et Evacuation dans les ERP de type U et J avec maison à feu (Recyclage) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 3 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Tous les personnels |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention. | | |

## OBJECTIFS

Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à la structure.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connait les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les ERP de type U et J.**
- **Habilité : Met en œuvre les procédures avec les moyens de secours à disposition.**
- **Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de la structure.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie : Rappel**
- La réglementation.
- Les principes de sécurité.
- Le Système de sécurité Incendie (SSI).
- L'évacuation horizontale.
- L'alerte.
- Le feu et les extincteurs.

**Pratique : Rappel :**
- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels dans la maison à feu : Simulation feu de chambre et feu de cuisine avec victime visible et non visible.
- Visite applicative du site et explications des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.
- Manipulation et lecture du SSI à l'aide de mises en situation professionnelle.

Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de la structure.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Occuper un poste d'agent de nuit et avoir suivi la formation initiation incendie et évacuation.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 762€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | EVACUATION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Evacuation |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 3 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Tous les personnels |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention | | |

## OBJECTIFS

Les personnels seront en capacité de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à la structure.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les entreprises.**
- **Habileté : Met en œuvre les procédures avec les moyens de secours à disposition.**
- **Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de la structure.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- La réglementation.
- Le classement des Etablissement Recevant du Public.
- Les principes de sécurité.
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI).
- L'évacuation.
- L'alerte.

**Pratique :**

- Manipulation du SSI.
- Visite applicative du site et explications des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** aucun.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 626€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | EVACUATION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Initiation Evacuation |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée en heures** | **1 heure 30** | **Effectif stagiaire** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Tous les personnels |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention. | | |

## OBJECTIFS

Les personnels seront en capacité de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à la structure.

## COMPETENCES

Le stagiaire:

- **Connaissance : A des notions d'alerte, d'alarme et d'évacuation du personnel de l'entreprise.**
- **Habileté : Met en œuvre les procédures avec les moyens de secours à disposition.**
- **Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de la structure.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- Rôle du chargé d'évacuation.
- Présentation du Système de Sécurité Incendie (SSI) avec les dispositifs concourant à la sécurité du bâtiment concerné.
- L'évacuation.
- L'alerte.

**Pratique :**

- Simulation d'un feu d'une pièce avec victime visible et victime non visible.
- Visite applicative du site et explications des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.
- Manipulation et lecture du SSI à la l'aide de mises en situation professionnels.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** aucun.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 250€ de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Possibilité de QCM d'auto-évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | EVACUATION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Exercice Evacuation |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 1 heure par exercice | Effectif stagiaire | Tous les personnels |
| | | Qualité des participants | Tous les personnels |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention. | | |

## OBJECTIFS

Mettre en œuvre les connaissances des personnels et acquérir des réflexes en matière d'évacuation à partir d'une situation d'accident simulé.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Se remémore les connaissances théoriques liées à l'évacuation.**
- **Habileté : Met en œuvre une évacuation.**
- **Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de la structure.**

## METHODES MOBILISEES

- Exercice d'évacuation en temps réel avec divers scénarii possibles.
- Mise en fumée d'au moins une pièce permettant de mettre le personnel dans des conditions les plus réelles possibles (à l'aide d'une machine à fumée froide et non toxique).

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** aucun.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Tenue de travail habituelle

**Tarif TTC :** 157€ de frais pédagogiques.

L'exercice d'évacuation est réalisé dans l'établissement.

## METHODES D'EVALUATION

Il s'agit là d'une double évaluation : celle du comportement des salariés de la structure vis-à-vis d'un sinistre et celle du comportement des personnels chargés d'évacuation.

Une évaluation de fin d'exercice permet l'expression collective des remarques de toute nature sur le ressenti vis-à-vis de l'exercice joué.

Rédaction d'un rapport sur les points à améliorer.

## INDICATEURS DE RESULTATS

34 exercices ont été réalisés en 2021.

# Prévention

**Ce sont 9 stagiaires formés en 2021.**
**Avec un taux de satisfaction globale de 5.85 / 7**

| Domaine | PREVENTION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Module Complémentaire - Equivalence SSIAP 1 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 44 heures en présentiel | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Sapeurs-pompiers |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 à 2 formateurs Sapeur-pompier titulaire du SSIAP 2 ou SSIAP 3. | | |

## OBJECTIFS

Le personnel doit être capable de participer à la Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes dans le cadre d'un travail en équipe.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît la réglementation dans les Etablissements Recevant du Public.**
- **Habileté : Met en œuvre l'ensemble des dispositifs de prévention de l'établissement.**
- **Attitude : Adapte son comportement dans les domaines Incendie et Secours à Personnes.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique :**

2ème partie : Sécurité Incendie.
3ème partie : Installations techniques.
4ème partie : Rôles et missions des agents de sécurité incendie (séquence 1, 3 et 4).
5ème partie : Concrétisation des acquis (séquence 1).

La partie théorique se déroulera au Centre de Formation.
Les exercices pratiques ainsi que les visites se feront sur le site du CFIS et dans divers Etablissements Recevant du Public.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Justifier d'être ou d'avoir été hommes du rang des Sapeurs-Pompiers volontaires ou professionnels titulaire de la formation initiale correspondante, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale. Le stagiaire attestera de son aptitude physique au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 717€ de frais pédagogiques par personne.

## METHODES D'EVALUATION

Arrêté du 2 mai 2005 consolidé au 11 janvier 2019.

Evaluation formative.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'un diplôme Equivalence SSIAP 1 conforme à la réglementation de 2016.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | PREVENTION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Module Complémentaire - Equivalence SSIAP 2 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 28 heures en présentiel | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Sapeurs-Pompiers |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 à 2 formateurs Sapeur-pompier titulaire du SSIAP 3. | | |

## OBJECTIFS

Le personnel chef d'équipe doit être capable de manager à la fois une équipe de SSIAP 1 et un PC sécurité. De plus, il sera le conseiller technique auprès des services de secours.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît la réglementation Etablissement Recevant du Public.**
- **Habileté : Met en place les outils de gestion d'un PC de sécurité avec une équipe que vous dirigez.**
- **Attitude : Adapte son comportement de chef d'équipe notamment en termes de management et de fonction.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique :**

2ème partie : Manipulation des Systèmes de Sécurité Incendie.
3ème partie : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie.
4ème partie : Chef du poste central de sécurité en situation de crise.

La partie théorique se déroulera au Centre de Formation.
Les exercices pratiques ainsi que les visites se feront sur le site du CFIS et dans divers Etablissements Recevant du Public.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Justifier d'être ou d'avoir été pendant un an au minimum Sous-officier des Sapeurs-Pompiers volontaires ou professionnels, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale, titulaire de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat prévention délivrés par le ministère de l'intérieur. Le stagiaire attestera de son aptitude physique au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 559€ de frais pédagogiques par personne.

## METHODES D'EVALUATION

Arrêté du 2 mai 2005 consolidé au 11 janvier 2019.

Evaluation formative.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'un diplôme Equivalence SSIAP 2 conforme à la réglementation de 2016.

## INDICATEUR DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | PREVENTION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Formation Capture d'Animaux sur la Voie Publique |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée en heures** | **14 heures** | **Effectif stagiaire** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Agents Communaux |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 2 Sapeurs-Pompiers ayant participé à une formation spécifique animalière.<br>Des intervenants spécialistes d'un club canin. | | |

## OBJECTIFS

Les agents communaux seront capables de capturer et de prendre en charge des animaux dans leur commune en ayant un comportement adapté.

## COMPETENCES

Le stagiaire :

- **Connaissance : Connaît les différents groupes d'animaux, leurs comportements, leurs réactions de défense, ainsi que la législation en vigueur pour chaque type d'espèces.**
- **Habileté : Aborde et manipule différentes espèces d'animaux en utilisant le matériel spécifique et mis à disposition par l'employeur pour assurer la récupération de ou des animaux et le transfert vers une structure adaptée.**
- **Attitude : Agit sereinement sur des animaux domestiques ou sauvages, blessés ou agressifs tout en respectant la sécurité des personnels et de la population tout en préservant l'environnement.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- Les missions et le cadre réglementaire de l'agent communal.
- Les missions des structures d'accueil.
- Les notions de psychologie animalière et comportementale.
- Le risque animalier.
- Les différentes catégories et comportements du chien.
- L'appréhension de la morsure.
- Le matériel et les techniques de captures.

**Pratique :**

- Apprentissage des techniques de capture, de contentions et de transports des animaux domestiques et sauvages.
- La désinfection.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Etre agent communal.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 2312€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 232€ à titre individuel.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

Evaluation certificative.

QCM de 10 questions à la fin de la formation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

9 stagiaires formés en 2021 sur 1 session.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.85 /7

| Domaine | PREVENTION |
|---|---|
| Intitulé du stage | Nage avec les Equipements de Protection Individuels |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 7 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Personnels travaillant à proximité ou en milieu aquatique |
| Qualité et nombre des formateurs | 2 formateurs Sapeurs-Pompiers spécialisés en intervention milieu aquatique.<br>1 équipe de sécurité pour la mise à l'eau en milieu naturel. | | |

## OBJECTIFS

Les personnels travaillant en milieu aquatique ou à proximité de rivières et plans d'eau seront capables de pouvoir réagir efficacement en cas de chute dans l'eau ou de blessures.

## COMPETENCES

Le stagiaire:

- ☞ **Connaissance : Réagit efficacement en cas d'accident en milieu aquatique.**
- ☞ **Habileté : Nage avec des Equipements de Protections Individuels (EPI) et a acquis de bons réflexes.**
- ☞ **Attitude : Comprend et analyse le risque en milieu aquatique.**

## METHODES MOBILISEES

**Théorie et pratique :**

☞ En piscine, le matin :

- Mise à l'eau des stagiaires sans et avec les EPI et parcours d'aisance.
- Apprentissage des techniques de sauvetage d'une personne en difficulté dans l'eau.
- Prises de dégagement et dégagements d'urgence.
- Rappel des gestes qui sauvent : La Réanimation Cardio Pulmonaire / Le saignement abondant / La perte de connaissance.

Lecture et analyse des risques en rivière et/ ou plan d'eau et rappels de la dangerosité du milieu aquatique et mesures de prévention.

☞ En rivière, l'après-midi :

- Mise à l'eau et nage en milieu naturel avec EPI.
- Mise en situation avec le matériel de l'entreprise et test en conditions réelles.
- Sauvetage de victime et mises en situations diverses en milieu naturel.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Savoir nager. L'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au moyen d'un certificat médical avant la formation.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue propre en plus du maillot de bain pour la nage en piscine. L'entreprise devra fournir son matériel de navigation et les EPI pour les mises en situations en milieu naturel

**Tarif TTC :** 2312€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 232€ à titre individuel.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

Evaluation formative continue.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

# Management

**44 stagiaires formés en 2021.**
**Avec un taux de satisfaction globale de 5.82 /7**

| Domaine | MANAGEMENT |
|---|---|
| Intitulé du stage | Renforcement d'une cohésion de groupe (Team Building) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 7 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Cadres et employés d'une entreprise ou d'une collectivité |
| Qualité et nombre des formateurs | Formateurs Sapeurs-pompiers en nombre suffisant pour réaliser les différents scénarii | | |

## OBJECTIFS

Développer les valeurs de la vie d'un groupe en vue de le faire gagner en efficacité. Cohésion interne d'une équipe.

## COMPETENCES

**Cette journée a pour objectifs de favoriser et de développer :**

- La communication interne.
- La cohésion d'équipe.
- La motivation individuelle et collective.
- Le dépassement de ses limites.
- La solidarité et l'entraide.
- La gestion des risques et du stress.
- L'identification de la culture d'entreprise.

## METHODES MOBILISEES

**Thèmes au Choix : Nous pouvons vous proposer des thèmes sur mesure.**

- Intervenir sur un feu de voiture.
- Effectuer une désincarcération.
- Prendre en charge le sauvetage d'une victime en excavation.
- Intervenir sur un feu d'une pièce d'habitation (Maison à Feu).
- Monter à une échelle aérienne (30 mètres).
- Descente au moyen d'un Lot de Sauvetage et/ou montée à l'échelle à crochets.
- Parcours sportif sapeurs-pompiers
- Autres thèmes sur demande après étude de la faisabilité.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Avant le stage l'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au moyen d'un certificat médical d'aptitude.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile. Des combinaisons et du matériel seront mis à disposition des stagiaires par le Centre de Formation.

**Tarif TTC :** 2668€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 222€ à titre individuel
La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

Il s'agit d'un accompagnement dans le développement de compétences en matière de management. Pas d'évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | MANAGEMENT |
|---|---|
| Intitulé du stage | Gestion d'une crise dans les EHPAD |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 7 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Cadres et employés d'un EHPAD |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur sapeur-pompier officier chef de groupe, chef de colonne et 1 formateur sapeur-pompier chef d'agrès tout engin. | | |

## OBJECTIFS

Il s'agit de proposer aux agents ayant les fonctions de « cadre d'astreinte » de se mettre en situation de gestion d'une crise type incendie ou évènement climatique.

A travers des scénarii l'apprenant pourra être amené à comprendre quels outils et quels éléments mettre en place afin de constituer le premier « Poste de Commandement (PC) » de crise en lien avec les services de secours.

Cette formation permettra à tous les stagiaires de maitriser les procédures et les outils en matière de gestion de crise dans leur établissement.

## COMPETENCES

**Cette journée a pour objectifs de favoriser et de développer :**

- ☞ La compréhension des enjeux et de la communication de crise.
- ☞ La connaissance de son rôle dans une telle situation.
- ☞ La connaissance des dispositifs d'alerte, de mobilisation.
- ☞ Les premiers réflexes en situation de stress.

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- Appréhender les enjeux de la gestion de crise.
- Connaître la cartographie des risques de sa structure.
- Quels sont les dispositifs de mobilisation dans l'établissement.
- Comment définir, appréhender et gérer une crise.
- L'importance des médias (traditionnels et sociaux) et de la communication de crise

**Pratique : Mises en situation professionnelle** :

- Scénarii joués afin de placer le stagiaire dans la position au plus proche du réel.
- Comment constituer le premier PC de crise en lien avec les services de secours.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Occuper les fonctions de cadre d'astreinte.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 1138€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 95€ à titre individuel.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

Il s'agit d'un développement des compétences pas d'évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | MANAGEMENT |
|---|---|
| Intitulé du stage | Gestion d'une crise dans les entreprises. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 7 heures | Effectif stagiaire | 4 à 10 |
| | | Qualité des participants | Cadres et employés d'une Entreprise |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 formateur sapeur-pompier officier chef de groupe, chef de colonne et 1 formateur sapeur-pompier chef d'agrès tout engin. | | |

## OBJECTIFS

Il s'agit de proposer aux agents ayant les fonctions de « cadre d'astreinte » de se mettre en situation de gestion d'une crise type incendie ou évènement climatique. La plupart des grandes entreprises disposent de différents plans et procédures pour faire face à tout type de crise. Mais souvent, la communication interne liée à ces dispositifs est insuffisante. Quand la crise survient, certains acteurs clés de l'entreprise, qui doivent pourtant jouer un rôle majeur dans la gestion de la crise peuvent se sentir peu préparés car mal informés sur les processus et outils en vigueur.
A travers des scénarii l'apprenant pourra être amené à comprendre quels outils et quels éléments mettre en place afin de constituer le premier « Poste de Commandement » de crise en lien avec les services de secours.
Cette formation permettra à tous les stagiaires de maitriser les procédures et les outils en matière de gestion de crise dans leur établissement.

## COMPETENCES

**Cette journée a pour objectifs de favoriser et de développer :**

- ☞ La compréhension des enjeux et de la communication de crise.
- ☞ La connaissance de son rôle dans une telle situation.
- ☞ La connaissance des dispositifs d'alerte, de mobilisation.
- ☞ Les premiers réflexes en situation de stress.

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- Appréhender les enjeux de la gestion de crise.
- Connaître la cartographie des risques de sa structure.
- Quels sont les dispositifs de mobilisation dans l'établissement.
- Comment définir, appréhender et gérer une crise.
- L'importance des médias (traditionnels et sociaux) et de la communication de crise.

**Pratique : Mises en situation professionnelle**.

- Scénarii joués afin de placer le stagiaire dans la position au plus proche du réel.
- Comment constituer le premier PC de crise en lien avec les services de secours.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Occuper les fonctions de cadres d'astreintes.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 1138€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 95€ à titre individuel.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 65€ à ajouter aux frais pédagogiques)

## METHODES D'EVALUATION

Il s'agit d'un développement des compétences pas d'évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Pas de stagiaires formés en 2021.

| Domaine | MANAGEMENT |
|---|---|
| Intitulé du stage | Sensibilisation à la gestion d'une crise dans une Collectivité Territoriale et/ou un service de l'Etat |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée en heures** | **7 heures**<br>**Journée complète** | **Effectif stagiaires** | 4 à 10 |
| | | **Qualité des participants** | Elus et fonctionnaires |
| **Qualité et nombre des formateurs** | 1à 2 formateur sapeur-pompier officier chef de groupe, chef de colonne | | |

## OBJECTIFS

Il s'agit de proposer aux agents ayant les fonctions de « cadre ou élu d'astreinte » de se mettre en situation de gestion d'une crise type incendie ou évènement climatique. Utilité et nécessité du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et du Plan Communal de Sauvegarde.
A travers des scénarii l'apprenant pourra être amené à comprendre quels outils et quels éléments mettre en place afin de constituer le premier « Poste de Commandement » de crise en lien avec les services de secours.
Cette formation permettra à tous les stagiaires de maitriser les procédures et les outils en matière de gestion de crise dans leur commune.

## COMPETENCES

**Cette journée a pour objectifs de favoriser et de développer :**

- ☞ La compréhension des enjeux et de la communication de crise.
- ☞ La prise de conscience de la vulnérabilité communale.
- ☞ La connaissance de son rôle dans une telle situation.
- ☞ La connaissance des dispositifs d'alerte, de mobilisation.
- ☞ Les premiers réflexes en situation de stress.

## METHODES MOBILISEES

**Théorie :**

- Appréhender les enjeux de la gestion de crise.
- Connaître la cartographie des risques de sa commune.
- Quels sont les dispositifs de mobilisation dans la commune.
- Comment définir, appréhender et gérer une crise.
- L'importance des médias (traditionnels et sociaux) et de la communication de crise.

**Pratique : Mises en situation professionnelle**.

- Scénarii joués afin de placer le stagiaire dans la position au plus proche du réel.
- Comment constituer le premier PC de crise en lien avec les services de secours.

## CONDITIONS DE LA FORMATION

**Pré requis :** Occuper les fonctions de cadre d'astreinte ou d'élu.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.
**Tenue :** Prévoir une tenue peu fragile.

**Tarif TTC :** 965€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10
La formation doit être réalisée dans l'établissement, sous réserve d'utiliser les moyens propres à la structure.

## METHODES D'EVALUATIONS

Il s'agit d'un développement des compétences.
Pas d'évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

44 stagiaires formés en 2020 sur 6 sessions.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.82 /7

| Domaine | CONSEIL |
|---|---|
| Intitulé | Préparation Audit Qualiopi pour un SDIS |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Durée en heures | 8 heures | Effectif stagiaire | 1 à 5 |
| | | Qualité des participants | Service Formation / RH |
| Qualité et nombre des formateurs | 1 à 2 formateurs sapeur-pompier officier et/ou PATS spécialisé en formation. | | |

## OBJECTIFS

Identifier les écarts entre les pratiques existantes et les exigences du référentiel Qualiopi

## COMPETENCES

La journée a pour objectif d'échanger sur les pratiques mises en place dans l'établissement.

## METHODES MOBILISEES

**Echanges théoriques :**

Présentation du référentiel.

Quels sont les indicateurs qui concernent votre école de formation ?

Quels sont les indicateurs que la structure pense maitriser ?

Quels sont les indicateurs les plus difficiles à maitriser ?

Positionnement des indicateurs travaillés par rapport au guide d'audit.

Recherche des pistes d'amélioration et d'actions correctives.

Lister des indicateurs à renforcer en vue d'un audit de certification.

## CONDITIONS DE LA FORMATION - CONSEIL

**Pré requis :** Démarche Datadock ou qualité de la formation en cours.

**Modalité et délai d'accès :** Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

**Accessibilité :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

**Tarif TTC :** 1940€ de frais pédagogiques

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats (forfait déplacement de 65€ et d'hébergement à ajouter aux frais pédagogiques).

## METHODES D'EVALUATIONS

Pas d'évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

## INDICATEURS DE RESULTATS

Aucun organisme de conseillé en 2021.